COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE DECISION N°084/FCF/CFHD/2022

BON A PUBLIER
07 JUIN 2022

AFFAIRE :

TIERCE OPPOSITION DE LA DECISION N°001/FCF/CFHD/2022 PORTANT ABSENCE DE TONNERRE KALARA CLUB DE YAOUNDE AU MATCH DE LA PREMIERE JOURNEE DE LA POULE A DU CHAMPIONNAT PROFESSIONNEL MTN ELITE ONE SAISON 2021/2022 DEVANT L'OPPOSER A UNION SPORTIVE DE DOUALA

Vu la constitution ;

Vu la loi 2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 13 juillet 2021 ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;

Vu le règlement du championnat professionnel Elite One saison sportive 2021/2022 ;

Vu les documents du match de la première journée du championnat professionnel MTN Elite One saison 2021/2022 poule A devant opposer TONNERE KALARA CLUB à UNION SPORTIVE DE DOUALA ;

Vu la décision n°001/FCF/CFHD/2022 portant absence de tonnerre KALARA CLUB DE YAOUNDE au match de la première journée de la poule A du championnat professionnel MTN Elite One saison 2021/2022 devant l'opposer à UNION SPORTIVE DE DOUALA ;

Vu la tierce opposition introduite par le Président Général de TONNERRE KALARA CLUB DE YAOUNDE en date du 25 avril 2022 ;

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

1. NTUBE NZUBEPIE, Présidente ;
2. Col. AMADOU ALI, Vice-Président ;
3. Dr. ABOUBAKAR SAIDOU, Rapporteur de la séance ;
4. Me. Eric BISSO, Membre.

La commission, statuant en matière d'homologation et de discipline et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- **Dit irrecevable la tierce opposition introduite par le Président Général de TONNERRE KALARA CLUB DE YAOUNDE ;**

- Confirme les termes de la décision n°001/FCF/CFHD/2022 portant absence de tonnerre KALARA CLUB DE YAOUNDE au match de la première journée de la poule A du championnat professionnel MTN Elite One saison 2021/2022 devant l'opposer à UNION SPORTIVE DE DOUALA.

Fait à Yaoundé, le 10 MAI 2022

LE RAPPORTEUR DE SEANCE

DR. ABOUBAKAR SAIDOU

LA PRESIDENTE

NTUBE NZUBEPIE